



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT ETIENNE DE CROSSEY

MARDI 29 AOUT 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Le 29 août 2023, à 20h30, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey, s'est réuni à l'Hôtel de Ville

Date de convocation : 23 août 2023

Présidence : Ghislaine PEYLIN

Secrétaire de séance : Jérôme POTIER

Présents : BANVILLET Laurent, BERENGER Hubert, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

Excusés : BOIZARD Marc (pouvoir Bruno ROUDET), BRIAND Nadège (pouvoir Karine SIAUVE), BUHOT Arnaud (pouvoir Marie-Christine MOSCA), MALL Odile (pouvoir Véronique COATTRENEC), RICHARD-MARTIN Hélène (pouvoir Anne-Marie LACHAISE)

Absents : Thibaud BARNIER, Vincent BATIER

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 19

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04/07/2023

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

2/ Compte rendu des décisions prises (art L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte rendu des décisions prises n'amène aucune observation.

3/ 2023_95 : Autorisation de signature d'une convention avec le relais Nord Est Voironnais de la Paroisse Notre Dame de Vouise

Adopté à l'unanimité

4/2023 96 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association bouliste Crossey Rossignol

Adopté à l'unanimité

5/2023 97: Autorisation de signature des conventions avec les associations pour la mise à disposition du complexe sportif.

Adopté à l'unanimité

6/2023 98 : Autorisation de signature de la convention de gestion de lecture publique pour l'année 2023

7/ 2023 99 : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

Adopté à l'unanimité

8/ 2023 100 : Cession véhicule Isuzu

Adopté à l'unanimité

9/ 2023 101 : Création emplois non permanents

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22h30.